



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET EXTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION

Option E : Gestion des activités touristiques

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Alain HENRIET,
Président du jury

Mot du président

L'option E - gestion des activités touristiques - du CAPET économie et gestion est ouverte pour la première fois en 2016 depuis sa récente création si l'on met de côté la session exceptionnelle étalée sur une période transitoire de deux ans (2013 pour l'admissibilité et 2014 pour l'admission) qui reposait sur des dispositions spécifiques. La maquette du concours en vigueur est conforme au modèle générique des concours du CAPET avec deux épreuves écrites d'admissibilité de coefficient 1 et deux épreuves orales d'admission de coefficient 2 (le contenu et le déroulement des épreuves sont rappelés dans le rapport).

Il s'agit d'un concours à petit flux (4 postes pour cette session) car il vise à recruter des enseignants destinés à enseigner les disciplines relevant de l'économie-gestion en section de BTS Tourisme. Notons cependant que, comme tout titulaire du CAPET économie et gestion, un lauréat de l'option E doit disposer des compétences nécessaires pour assurer les enseignements communs du cycle STMG à savoir « sciences de gestion » en classe de première et « économie, droit et management » en classes de première et de terminale.

Le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2016 s'est élevé à 25. 8 ont été déclarés admissibles (avec une barre d'admissibilité fixée à 8,5 sur 20) et convoqués aux épreuves orales qui ont été organisées les 30 juin et 1^{er} juillet au lycée Clos Maire de Beaune (académie de Dijon). Les quatre postes ouverts ont été pourvus (avec une barre d'admission fixée à 10,58).

J'invite les futurs candidats à lire attentivement les observations et recommandations faites par les membres du jury à l'issue de la session 2016 pour en tirer profit lors de leur présentation aux épreuves écrites et orales des prochaines sessions.

Je remercie le vice-président Patrick Pégoraro, IA-IPR de l'académie de Lyon, et les neuf enseignants qui ont participé aux deux phases de la session pour leur implication afin que cette session se déroule au mieux (l'arrêté indiquant la composition du jury est publié sur le site du ministère) ainsi que les chefs d'établissement qui nous ont accueillis pour la correction des épreuves d'admissibilité (le lycée Colbert à Lyon) et le déroulement des épreuves orales (le lycée Clos Maire).

Alain Henriot

Inspecteur général de l'éducation nationale – Président du jury

1. Épreuves d'admissibilité

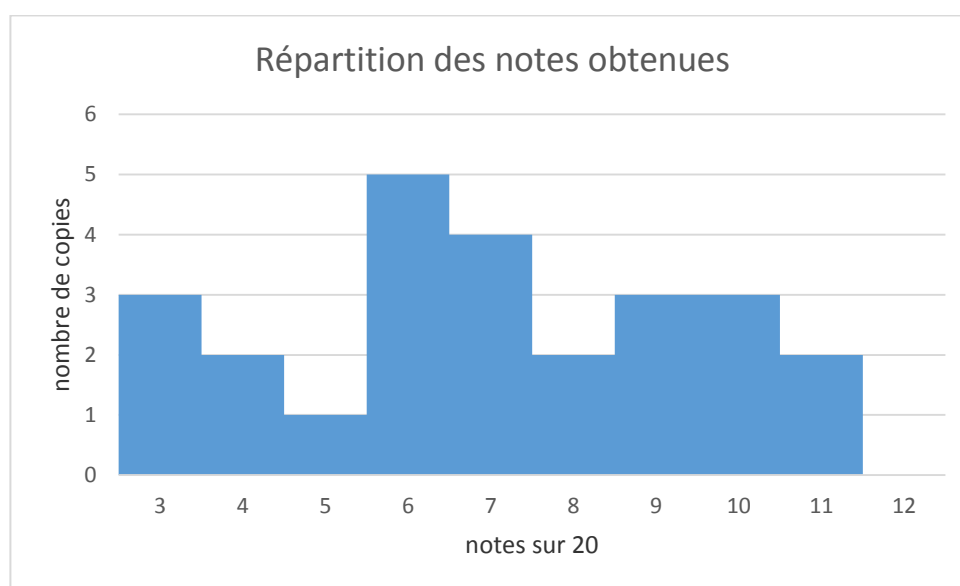
Nota : le sujet des deux épreuves d'admissibilité du concours est publié sur le site ministériel dédié (www.devenirenseignant.gouv.fr) et accessible à tout public.

1.1 Première épreuve : composition de sciences de gestion

1.1.1 Données statistiques

Nombre de copies corrigées : 25

Moyenne : 6.80/20 Note la plus basse : 03/20 Note la plus haute : 11/20



Une analyse plus fine par dossier et sous-parties donne des éléments suivants :

	noté(e) sur	Note moyenne ramenée sur 20	Note maximale obtenue ramenée sur 20
Dossier 1	29	5,56	12,76
1.1 métiers	8	7,10	17,50
1.2 stratégies	9	2,76	7,78
1.3 offre et diagnostic	12	6,63	18,33
Dossier 2	20	4,44	9,00
2.1 indicateurs	10	5,48	16,00
2.2 traitement litige	10	3,40	14,00
Dossier 3	31	6,45	14,84
3.1 cotation	15	8,85	17,33
3.2 SR + limites	4	1,70	12,50
3.3 actions commerciales	4	6,90	20,00
3.4 critique du SI	8	4,15	17,50

La principale difficulté pour les candidats, y compris dans les « bonnes copies », a porté sur l'analyse stratégique et les modalités de développement. Ce tableau met aussi en relief les difficultés ressenties pour résoudre un litige de type commercial en se fondant sur une analyse juridique.

1.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Programme de l'épreuve :

A- Programme commun à toutes les options.

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B- Programme spécifique à l'option : les compétences et savoirs associés au domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « Tourisme ».

1.1.3 Présentation du sujet

L'étude de cas porte sur une PME familiale, spécialiste du transport en autocar, ayant diversifié ses activités et clientèles, et conclu un partenariat avec des confrères. Le nouveau contexte de la libéralisation du transport interurbain en autocar amenait l'entreprise à s'interroger sur cette éventuelle opportunité à saisir.

Un premier dossier porte sur l'analyse des métiers de cette PME et sur les stratégies choisies. Cette analyse est suivie d'un diagnostic fondé sur une analyse de l'offre afin d'aider à une prise de décision.

Le deuxième dossier s'inscrit dans une démarche qualité des axes clients et financier.

Enfin un troisième dossier a pour objet la détermination d'un prix public et du seuil de rentabilité avant de mener une réflexion sur le système d'information.

Le sujet permettait de valoriser les candidats connaissant bien le référentiel du BTS tourisme et les pratiques professionnelles, ainsi que le référentiel STMG en management.

DOSSIER 1 - Analyse stratégique de DCT

L'étude de ce dossier nécessitait une maîtrise et une application des concepts de base du management dans sa dimension stratégique, ainsi que la capacité à synthétiser les informations relatives à l'offre.

1. Identifiez les métiers actuels de Duval Cars Tourisme en précisant les intérêts et les limites de ce portefeuille d'activité.

Cette question exigeait la maîtrise du concept de métier pour pouvoir apprécier le bien-fondé d'un portefeuille d'activités.

2. En vous référant à des modèles théoriques idoines, présentez et commentez les stratégies et les modalités de développement de l'entreprise depuis 1960.

Pour traiter cette question, il était nécessaire de s'appuyer sur des connaissances en stratégie pour analyser l'évolution de l'entreprise.

3. En vous fondant sur votre analyse de l'offre actuelle en matière de transport interrégional des personnes sur les trajets Lille ou Valenciennes – Paris, quelle décision conseilleriez-vous aux dirigeants de DCT ? Argumentez votre réponse.

Il convenait de proposer une solution cohérente et argumentée sur l'opportunité de se positionner sur le marché, en utilisant des outils du diagnostic stratégique.

DOSSIER 2 - Pilotage opérationnel de l'entreprise

Cette deuxième partie était davantage centrée sur l'analyse de la performance et la réglementation applicable en matière de responsabilité contractuelle.

1. Proposez des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer l'activité mensuelle de DCT. Vous limiterez votre étude aux domaines de performance suivants : relation clients et résultats financiers.

Connaître des indicateurs de pilotage utilisés dans les tableaux de bord était pré requis, et des propositions pertinentes, adaptées au contexte étaient attendues.

2. Quelle réponse apporter à ce type de réclamation tant sur le plan juridique que sur le plan de la relation client ?

Cette question induisait des connaissances dans un processus de gestion relation client et l'utilisation adéquate des textes régissant la profession.

DOSSIER 3 - La production et la commercialisation d'un week-end GIR

Ce dernier dossier avait pour objet la commercialisation d'un week-end touristique, avec fixation du prix de vente, détermination du seuil de rentabilité et méthodes de maximisation du remplissage. Les relations entre les partenaires commerciaux de l'entreprise étaient ensuite à étudier dans le cadre du système d'information.

1. Déterminez le prix de vente public par personne en base demi-double et supplément chambre individuelle.

Cette question conduisait à calculer un prix de vente selon les pratiques de la profession.

2. Calculez le seuil de rentabilité de ce week-end, et précisez les limites de votre calcul.

Il s'agissait d'effectuer, dans un premier temps, ce calcul préalable à toute mise en marché d'une prestation, puis, dans un deuxième temps, d'apprécier les limites de ce calcul.

3. Si le nombre d'inscrits à J - 15 est faible, quelles actions commerciales pourraient être mises en place afin d'améliorer le remplissage ?

Des actions réalistes et de court terme, communément mises en place dans le secteur touristique pour des produits de faible valeur, étaient attendues ici.

4. Soulignez les limites du SI de ce partenariat en termes de relation clients et de gestion des risques.

Il convenait d'apporter une analyse critique structurée du système d'information liant les 3 partenaires commerciaux.

1.1.4 Commentaires du jury

Sur le fond

Le premier dossier renvoyant à des connaissances de type management, a été le moins bien traité par les candidats.

La notion de *métier* semble inconnue, et est confondue avec les activités de l'entreprise. L'analyse des intérêts et limites ne demandait pas une analyse produit par produit, mais bien un raisonnement en termes de portefeuille, comme indiqué dans le questionnaire.

Les stratégies ont rarement été identifiées, par méconnaissance des auteurs et des concepts. Les candidats se limitent alors parfois à la présentation d'un simple

historique sans structure ni analyse, en se contentant de faire un inventaire des informations relevées dans les annexes.

Les notions de modalités de développement, bien distinctes des types de stratégies globales ou de domaine, n'ont quasiment pas été abordées par les candidats ; l'analyse de leurs limites n'a donc pas pu être menée.

Par ailleurs, l'analyse de l'offre n'a été parfois qu'une énumération purement descriptive sans véritable recherche des éléments de différenciation, et sans synthèse. Le diagnostic est donc souvent peu abouti, et non structuré, se limitant à une liste de caractéristiques, qui pourraient être aussi bien considérées comme des forces que comme des faiblesses. Des outils tels que FFOM (forces-faiblesses-opportunités-menaces) par exemple sont rarement employés, sauf par quelques rares candidats ayant su mobiliser des grilles d'analyse et citer des auteurs tels que PORTER ou ANSOFF de manière pertinente.

Pour le second dossier : la notion même d'indicateur est généralement mal maîtrisée, les propositions peu nombreuses. La question relative au traitement d'une réclamation dans le cadre d'une démarche qualité a été régulièrement négligée, la réglementation juridique rarement exploitée.

Enfin, le troisième dossier a été quelquefois traité en partie, ce qui semble dénoter une mauvaise gestion du temps par les candidats. Les réponses données sont très générales et peu structurées. Le jury observe d'importantes lacunes en gestion : la plupart des candidats méconnaissent les pratiques de la profession et la particularité de son régime de TVA, avec une cotation fréquemment incomplète et réalisée parfois sans tableau de calcul. Le seuil de rentabilité n'est pas souvent calculé. Une partie de ce dossier 3 a de ce fait été traitée de façon empirique.

Enfin, la critique du système d'information liant les trois partenaires du sujet supposait de mettre en avant des dysfonctionnements courants quant à la sécurité, aux redondances, ou aux risques commerciaux.

De façon générale, il est regrettable que :

- les questions ne soient pas toujours bien lues (réponses partielles ou hors sujet) ;
- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans en effectuer l'analyse ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, outils de gestion, techniques de traitement des litiges...).

Au final, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes aussi bien en termes de méthodologie qu'au niveau des concepts, pourtant fondamentaux en économie et gestion.

Sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes telles que la clarté de la présentation de la copie et des réponses.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies qui ont mis en valeur leurs réponses par une analyse sous forme de tableaux afin de rendre la structure plus apparente, ou par une argumentation permettant de traiter avec précision la question posée en organisant la réponse de façon rigoureuse.

Le jury déplore dans certaines copies le regroupement de plusieurs questions, l'absence de structuration, de clarté et de précision du propos ainsi que le manque de soin.

1.1.5. Conseils aux candidats

Sur le fond

Le candidat doit être capable :

- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes à l'organisation étudiée ;
- de maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre de démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes évoqués et les résultats à mettre en œuvre.

Il lui est aussi demandé de :

- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- s'efforcer d'effectuer les calculs demandés avec méthode ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique adapté ;
- citer les auteurs ... à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

Sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- la gestion du temps doit être considérée comme essentielle car les fins de copies sont bâclées ;
- la paraphrase des annexes doit être proscrite, même si quelques citations peuvent être opportunes ;
- les réponses doivent être structurées, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau) ;
- l'usage d'un tableau, souvent utile à la structuration du propos, ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- éviter les abréviations ;
- favoriser un style concis, des phrases complètes, un registre de langue relativement soutenu.

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que le référentiel du BTS tourisme ;
- lire attentivement le contexte touristique, les mises en situation et les annexes proposés dans le cas pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et commercial du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y consacrer ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes les plus utiles. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les seules informations pertinentes ;
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions ;
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise ;
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats.

Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à la résolution des études de cas proposées à divers niveaux peut contribuer à la réussite au concours.

1.2 Épreuve de synthèse

1.2.1 Données statistiques

Notes sur 20	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse
Partie synthèse	8.58	15.5	3.00
Partie économie	2.28	6.00	0
Partie droit	5.57	5.5	0
Épreuve globale	6.10	11.5	2.5

Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage
$N \geq 15$	0	0
$12 \leq N < 15$	0	0
$10 \leq N < 12$	2	8
$08 \leq N < 10$	1	4
$05 \leq N < 08$	10	40
$N < 05$	12	48
Total	25	100%

1.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'**exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques**. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options (ce qui a été le cas pour la session 2016 où le même sujet de synthèse a été proposé aux candidats des 5 options ouvertes du CAPET économie et gestion).

Durée : 5 heures Coefficient : 1

L'épreuve comporte **deux parties** :

- **une synthèse**, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations,

- **une réponse à une série de questions** à portée didactique, dans le domaine économique ou dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant **à l'un ou à l'autre** de ces domaines.

La note de synthèse doit mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et comporter, dans le sujet proposé, 1 300 mots maximum (+/- 10 %).

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier, sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur, comme indiqué dans les consignes.

Programme de l'épreuve

Droit

Programme de droit des classes de première et de terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1 (master 1).

S'y ajoutent des thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

Économie générale

Programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

S'y ajoutent les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

Management des organisations

Programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.

S'y ajoutent les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

1.2.3. Commentaires du jury

La faible moyenne des résultats obtenus à cette épreuve s'explique par le fait que les candidats négligent la partie 2 relative aux questions d'ordre économique ou juridique. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de la gestion du temps et la relecture de la copie en fin d'épreuve. En effet, de trop nombreux candidats présentent des défaillances en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats doivent également veiller à la lisibilité de leurs écrits.

1.2.3.1 La note de synthèse

Sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

« Innovation et compétitivité des PME françaises »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économique et juridique du sujet et ne devra pas excéder 1 300 mots (+/- 10 %).

Rappel : la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

▪ Rappel des consignes relatives au nombre de mots

Le sujet précise le nombre de mots attendu dans la synthèse : 1 300 (+/-10 %). Ce nombre est vérifié par le jury.

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que les copies qui présentent un nombre insuffisant de mots souffrent généralement d'un manque d'approfondissement, et/ou d'explicitation.

▪ Remarques méthodologiques

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à contextualiser, problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner et hiérarchiser l'information tout en la mettant en valeur dans le cadre d'un plan réfléchi.

Ainsi, le jury attend une introduction et un développement.

La plupart des copies présentent une introduction qui est généralement trop succincte. Le jury regrette souvent le manque de contextualisation. L'introduction doit démontrer que les enjeux du sujet sont cernés et compris.

La formulation d'une problématique pertinente demeure un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent, en guise de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas d'englober la totalité du sujet. Ce cas de figure illustre souvent le manque de recul et de vision d'ensemble sur le sujet. La problématique doit être énoncée sous forme d'une question unique.

Plan et structuration : le jury constate que la structuration de la proposition de synthèse est souvent insuffisante. Un enrichissement de la structuration (sous-parties, intitulés) est souhaitable pour garantir la clarté de la synthèse. Certains candidats se contentent de résumer les documents en les juxtaposant, ce qui ne répond pas à l'exigence de la synthèse.

Exploitation des documents : les documents ne posaient pas de problème de compréhension, mais l'articulation maladroite des documents reste un handicap pour un grand nombre de candidats. Les candidats ne doivent pas faire référence à des données extérieures aux documents, ni à des réflexions personnelles. Il est souhaitable de faire une référence explicite aux documents exploités ou à leurs auteurs.

▪ **Remarques quant au contenu**

Le sujet porte sur une thématique particulièrement d'actualité : « Innovation et compétitivité des PME françaises ». Il s'agissait de montrer que l'innovation est un moteur pour les PME françaises dans leur recherche d'une meilleure compétitivité.

Exemples de plan possible :

Exemple 1 :

Problématique : à quelles conditions l'innovation peut-elle favoriser la compétitivité des entreprises françaises ?

La nécessité de se structurer en interne pour innover

- ✓ Prendre conscience du rôle de l'innovation
- ✓ Adopter une stratégie et un processus d'innovation propres à l'entreprise

La nécessité de

- ✓ Saisir les opportunités de l'environnement
- ✓ Saisir les opportunités offertes par le marché

- ✓ Saisir les opportunités offertes par l'Etat et les institutions

Exemple 2 :

Problématique : l'innovation est-elle un facteur déterminant de la compétitivité des PME françaises ?

L'innovation, facteur de compétitivité des PME françaises

- ✓ Un environnement international dynamique et concurrentiel
- ✓ L'innovation au cœur de l'avantage concurrentiel de la PME

La promotion et la valorisation de l'innovation des PME françaises

- ✓ La coopération et l'alliance interentreprises
- ✓ Le rôle déterminant des pouvoirs publics

Exemple 3 :

Problématique : l'innovation permet-elle aux PME françaises d'être plus compétitives ?

L'innovation est un moteur pour les PME françaises dans leur recherche d'une meilleure compétitivité

- ✓ Une meilleure compétitivité passe nécessairement par une stratégie d'innovation
- ✓ Les PME françaises utilisent différents moyens pour améliorer leur compétitivité en innovant

Les PME françaises rencontrent des freins à l'innovation rendant nécessaire l'intervention des pouvoirs publics

- ✓ La mise en place d'un processus d'innovation peut avoir un impact négatif sur la compétitivité des PME françaises
- ✓ Les pouvoirs publics doivent créer les conditions propices à l'innovation et au développement de la compétitivité des PME françaises

Conseils aux candidats

L'exercice de la note de synthèse permet d'apprécier les compétences des futurs enseignants, à hiérarchiser et à reformuler un corpus important d'informations. Dans l'exercice de leur profession, les enseignants seront amenés à inculquer à leurs

élèves ou étudiants la méthodologie de la synthèse (notamment en classe de terminale et de BTS).

À ce titre, le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture de la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, accompagnée d'une prise de notes.

La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière. Le jury encourage vivement les candidats à veiller à la gestion du temps, une des clefs principales de la réussite de l'épreuve.

Rappel des principes de base de la note de synthèse (pour ce concours)

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note

1. Effectuer un feuilletage rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions inutiles.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.

1.2.3.2 Questions d'ordre économique ou juridique

Le candidat choisit la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix n°1 : questions d'ordre économique

- 1.1 Quelles sont les limites de la régulation par le marché ?
- 1.2 La théorie des avantages comparatifs de Ricardo suffit-elle à expliquer la spécialisation internationale ?
- 1.3 Quels sont les arguments en faveur d'un euro fort ?

Choix n°2 : questions d'ordre juridique

- 2.1 Quel est l'objectif de la sanction en matière de pratiques anticoncurrentielles ?
- 2.2 Comment le droit permet-il de sécuriser et de pérenniser les relations contractuelles entre professionnels ?
- 2.3 La négociation collective est-elle un impératif légal ?

Remarques générales

Le jury regrette le manque d'approfondissement dans des questions économiques ou juridiques, ce qui explique la faible moyenne de l'épreuve. Les questions sont traitées de manière superficielle, sans aucune définition des notions. Les problématiques font trop souvent défaut. Là encore, le jury encourage les candidats à valoriser la rigueur du raisonnement et la qualité de l'argumentation.

Les réponses témoignent d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des questions est à souligner. Le jury précise qu'un exemple complète un argument mais en aucun cas ne le remplace.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige pas, en conséquence, un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Le jury valorise par ailleurs les candidats qui proposent des connaissances actualisées.

Concernant les questions d'économie :

Beaucoup de candidats ont des difficultés à définir certaines notions de base : la régulation, les défaillances et les imperfections du marché, les nouvelles théories du commerce international, les déterminants du taux de change.

La notion de régulation de marché n'est pas toujours comprise. De ce fait, les arguments manquent de pertinence et/ou sont confus voire anecdotiques.

Les théories du commerce international sont souvent absentes des copies. Les arguments pour expliquer la spécialisation internationale sont particulièrement pauvres.

La notion de déterminant de taux de change est rarement précisée. Très peu de candidats abordent un débat théorique sur les arguments en faveur d'un euro fort.

Concernant les questions de droit :

La définition « des pratiques anticoncurrentielles » fait le plus souvent défaut. Les sanctions prévues par le droit sont rarement évoquées.

Les clauses permettant de sécuriser les relations contractuelles entre professionnels ne sont pas maîtrisées.

Les modalités de négociation et d'adoption d'un accord d'entreprise ne sont pas maîtrisées (Qui négocie ? Quel contenu ?).

Conseils aux candidats

Si, en terme de contenu, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les notions figurant explicitement au programme du concours doivent être bien appréhendées et les mécanismes doivent être maîtrisés pour éviter les contresens.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner le travail d'argumentation et de démonstration.

La gestion du temps restant l'un des enjeux majeurs de la réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir son temps de façon plus harmonieuse entre les deux parties, de manière à consacrer le temps nécessaire à un traitement plus approfondi des questions.

2. Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Remarques inhérentes aux deux épreuves orales

Le candidat doit s'exprimer avec conviction et motivation. Il convient de bannir une attitude trop désinvolte à l'égard du jury. Par ailleurs, le jury attend légitimement une tenue vestimentaire correcte. Il est conseillé aux candidats d'écouter jusqu'à leur terme les questions du jury afin d'y apporter des réponses structurées, pertinentes et ...en phase avec les attentes du jury. Le point de vue du candidat doit être légitime, ses positions justifiées. Une attention particulière doit être portée sur la précision et la justesse du vocabulaire. Le candidat ne doit pas négliger les compétences évaluées dans cette épreuve :

- L'utilisation des moyens d'enseignement modernes et adaptés notamment informatiques, télématiques, audiovisuels,
- Les conditions de réussite pour le public visé,
- La dimension citoyenne inhérente au métier d'enseignant.

En annexe 1 figure la note transmise aux candidats admissibles de la session 2016 précisant les conditions de déroulement des épreuves orales.

2.1 Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de préparation 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)
- Coefficient : 2

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. La séquence porte, **au choix du candidat**, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Ce choix est indiqué par le candidat au moment de son accueil sur le site de passage des épreuves. Le jury lui fournira le sujet de la matière choisie au moment de son entrée en loge. Le jury a proposé pour cette session, pour chacune des trois matières concernées, des sujets fondés sur le référentiel de la spécialité STMG.

Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury. Elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves (voir exemple de sujet en annexe 2).

Les huit candidats admissibles sont présents : six candidats ont choisi d'orienter leur séquence pédagogique dans le domaine du management des organisations, deux candidats dans celui de l'économie, aucun en droit.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,13 ; les notes s'étalent de 05/20 à 17/20.

Conseils aux candidats :

- Les objectifs et la durée de la séquence doivent être précisément définis et réalistes,
- Les contenus disciplinaires abordés doivent être maîtrisés,
- Le déroulement de la séquence, le contenu, les supports doivent être présentés avec précision,
- Les choix pédagogiques et didactiques doivent être justifiés.

2.2 Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

- Durée de préparation : 2 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé du candidat 30 minutes maximum, entretien avec le jury 30 minutes maximum)
- Coefficient : 2

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et du tourisme, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Le jury propose un sujet, à partir du dossier, qui précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente les réponses qu'il apporte au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui suit permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions : classe, équipe éducative, établissement, institution, société, partenaires professionnels. La prise en compte des valeurs qui portent les enseignements au sein de l'Éducation nationale sera interrogée.

Le candidat doit éclairer le jury en s'appuyant sur des éléments saillants de son dossier.

Les huit candidats admissibles ont remis dans les délais le dossier requis ; ils ont logiquement choisi de s'appuyer sur une organisation relevant du domaine du tourisme.

La moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,38 ; les notes s'étalent de 04/20 à 16/20.

Conseils aux candidats :

- Les éléments présentés dans le dossier doivent être aisément exploitables pour la transposition didactique attendue,
- Les objectifs et la durée de la séquence doivent être précisément définis et réalistes,
- La gestion du temps de l'épreuve doit être maîtrisée,
- Les connaissances doivent attester d'une veille professionnelle et technologique attentive, en particulier par apport à la gestion des activités touristiques,
- Le référentiel des compétences liées au métier de professeur doit être connu,
- Les réponses apportées aux questions relatives aux valeurs de la République doivent être pertinentes et convaincantes.

Annexe 1

Note aux candidats admissibles

CAPET externe « économie et gestion » option E (session 2016)

• Épreuve de mise en situation professionnelle

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la classe de la séquence pédagogique demandée ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple, nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes d'informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents qu'il a apportés dans la perspective de l'épreuve (y compris ouvrages de référence, manuels scolaires, dictionnaire). Il peut utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une autonomie d'alimentation.

En revanche, ne sont pas autorisés :

- l'accès aux réseaux numériques (quelle qu'en soit la modalité : câble, wifi, clé, etc.) ;
- les dispositifs d'impression, y compris portables ;
- tout autre matériel électronique (en particulier, téléphone).

L'utilisation de l'équipement numérique du candidat est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. Le candidat peut éventuellement mobiliser la vidéo-projection en utilisant l'équipement installé dans la salle d'interrogation sous réserve que le candidat donne au moment de son entrée en salle d'interrogation une clé USB avec les documents enregistrés au format PDF. Un tableau est également mis à sa disposition.

• Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve d'admission, les candidats doivent impérativement faire parvenir leur dossier en deux exemplaires au secrétariat du jury (adresse de l'établissement scolaire où se déroulent les épreuves d'admission mentionné sur la convocation), cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

Le dossier est un document d'une dizaine de pages (hors annexes), rédigé par le candidat à partir d'une observation réelle d'une organisation (entreprise, association, collectivité publique) faite personnellement par le candidat dans le cadre d'un stage ou d'une expérience professionnelle. Il comporte des descriptions et des analyses des situations observées ou vécues ainsi que des informations de contexte, données, illustrations permettant d'en rendre compte. Le dossier ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique ou didactique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet.

La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet ; elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, seul le dossier imprimé peut être apporté par le candidat (sans aucun ajout par rapport à celui qui a été transmis au jury) ; en conséquence, tout autre document ou matériel ne pourra être utilisé lors de la préparation ou lors de l'entretien de cette épreuve. Un tableau est mis à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Nota : les programmes de référence sont ceux de la classe de première STMG (économie, droit, management, sciences de gestion), de terminale STMG (économie, droit, management) et du BTS tourisme.

Annexe 2 – Exemple sujet d’oral

CAPET EXTERNE D’ÉCONOMIE ET GESTION

Option GESTION DES ACTIVITES TOURISTIQUES

Session 2016

ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures –

Durée de l’épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Sujet N°1

Vous avez la responsabilité de l’enseignement suivant :

Management des organisations en classe de Terminale STMG (Sciences et Technologie du Management et de la Gestion)

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez en terminale STMG, spécialité mercatique, dans un lycée général et technologique dans le centre-ville d’une grande agglomération. Cet établissement accueille 910 élèves, propose les séries du baccalauréat L, ES, S et STMG ainsi que quatre sections de techniciens supérieurs (STS) : Assistant de manager, Professions immobilières, Tourisme, Transport et prestations logistiques.

Les élèves et étudiants proviennent essentiellement du bassin départemental

Le taux de réussite au baccalauréat avoisine 85 %. L’établissement dispose d’un matériel informatique et multimédia de pointe, financé par la région.

Le projet d’établissement s’articule autour de trois objectifs :

- Favoriser la réussite de tous les élèves et lutter contre le décrochage dans toutes les classes
- Faciliter la continuité des parcours et le continuum collège-lycée-enseignement supérieur
- Garantir l’équité entre tous les élèves en favorisant l’accès à la culture au monde de l’entreprise, à l’ouverture internationale

Caractéristique de la classe

L’effectif est de 30 élèves, vous assurez le cours de management des organisations, le reste de votre service est réalisé en section STS Tourisme. Vous disposez d’une salle équipée de 20 postes informatiques et d’un poste informatique professeur avec un vidéoprojecteur *interactif*. C’est une classe studieuse mais avec quelques élèves

qui ont tendance à bavarder. Votre cours de management des organisations est positionné le mardi matin de 10 h 00 à 12 h 00 en classe entière.

Vous avez terminé les deux chapitres du thème 5. (Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes) portant sur les questions suivantes : Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ? Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation ?

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique traitant du chapitre :

Peut-on entretenir durablement la motivation des hommes par la seule rémunération ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- les objectifs,
- la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- le déroulement envisagé,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- vos propositions en matière d'évaluation,
- les transversalités que vous envisagez.

Annexe : « extrait du référentiel management des organisations : terminale STMG

THÈMES	NOTIONS	CONTEXTE ET FINALITÉ DE L'ÉTUDE
<p>5. Le management stratégique : les choix en matière d'animation et de mobilisation des hommes (36%)</p> <p>Ce thème aborde la diversité des acteurs dans les organisations et les interrelations complexes qu'ils entretiennent. Une fonction majeure du management porte sur l'animation et la mobilisation de l'ensemble de ces acteurs. Sur le plan stratégique, les compétences qui vont définir le savoir-faire de l'organisation sont source d'un avantage concurrentiel. En conséquence, il faut acquérir ces compétences et les préserver tout en s'efforçant de conserver la flexibilité et de limiter les coûts. La politique de rémunération et les autres moyens de motivation du personnel constituent autant de variables stratégiques.</p> <p>La responsabilité sociale de toute organisation est au cœur de ces débats.</p> <p>L'élève doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents acteurs dans les organisations, leurs rôles et leurs intérêts - Identifier les différents types et styles de direction - Déterminer les objectifs d'une politique de l'emploi et identifier ses contraintes - Déterminer les moyens d'une politique de management des compétences et d'adaptation aux besoins de l'organisation - Définir les objectifs et les contraintes d'une politique de rémunération - Identifier les facteurs de motivation - Relier responsabilité sociale et performance d'une organisation 		
<p>5.1 Le management peut-il tenir compte de l'intérêt de tous les acteurs de l'organisation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dirigeants d'entreprise privée, d'organisation publique, d'association - Styles de direction - Salarié, fonctionnaire, bénévole - Cadre, employé, ouvrier - Délégué du personnel, délégué syndical - Associé, actionnaire, propriétaire - Adhérent 	<p>Les organes de direction ainsi que le statut du dirigeant-manager varient selon les types d'organisations. Le management est exercé avec un certain style qui résulte d'une combinaison de la personnalité des dirigeants et des composantes propres à l'organisation qu'ils conduisent.</p> <p>En matière d'animation et de mobilisation des hommes, le manager doit prendre en compte la diversité des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Ces acteurs tiennent chacun des rôles dont les objectifs sont à la fois complémentaires et antagonistes. Toutefois, un même individu peut appartenir à plusieurs groupes et tenir plusieurs rôles, ce qui peut être générateur de tensions pour lui-même et pour le groupe.</p>

		<p>Chaque acteur (individu ou groupe) agit en vue de réaliser au mieux ses objectifs.</p> <p>Le management vise à concilier les objectifs de l'organisation avec ceux de ces différentes parties prenantes.</p>
<p>5.2 Comment orienter le management des emplois et des compétences selon les besoins de l'organisation?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences - Marché interne, marché externe - Statut de l'emploi - Flexibilité des ressources humaines - Politique de formation 	<p>Les organisations doivent commencer par prévoir les qualifications et les compétences individuelles dont elles auront besoin pour mettre en œuvre la stratégie définie.</p> <p>La gestion stratégique de l'emploi et des compétences consiste à adapter les ressources humaines aux besoins immédiats et futurs de l'organisation tant au niveau quantitatif que qualitatif.</p> <p>Ces compétences pourront être recherchées en interne (recrutement interne et formation continue) ou en externe (recrutement externe).</p> <p>Afin de répondre rapidement aux évolutions de l'environnement, les organisations peuvent recourir à différentes formes juridiques de la relation de travail afin d'accroître la flexibilité.</p> <p>De ce point de vue, la formation constitue une forme d'investissement mais également un axe privilégié pour développer la polyvalence des ressources humaines.</p>

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative – Direction générale de l'enseignement scolaire Page 6 sur 9
Programme de l'enseignement de management des organisations du cycle terminal de la série STMG

	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité sociale 	<p>La façon de mobiliser les compétences engage la responsabilité sociale de l'organisation.</p>
<p>5.3 Peut-on entretenir durablement la motivation des hommes par la</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politique de rémunération - Modes de rémunération - Individualisation de la 	<p>La politique de rémunération vise à rétribuer selon un principe d'équilibre contribution/rétribution. Elle est aussi un moyen de mobiliser et fidéliser le personnel pour conserver des compétences clés et</p>

<p>seule rémunération ?</p>	<p>rémunération - Rémunération globale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facteurs de motivation - Culture de l'organisation - Stress au travail 	<p>assurer une certaine stabilité au sein de l'organisation. Elle doit tenir compte de contraintes diverses : la maîtrise des coûts, la loi et les conventions collectives ainsi que le maintien de la cohésion sociale.</p> <p>De profondes évolutions traversent la politique de rémunération. Elles se traduisent notamment par l'individualisation de la rémunération et la diversification de ses composantes.</p> <p>Si la rémunération est un des facteurs de motivation, le manager doit également veiller à satisfaire les besoins d'appartenance, de reconnaissance et d'épanouissement des individus.</p> <p>La culture de l'organisation permet d'assurer la cohésion de ses membres autour de valeurs partagées. Elle participe à l'implication des acteurs au sein de l'organisation.</p> <p>Cependant, certaines pratiques de management sont génératrices de stress occasionnant de la souffrance au travail dont les manifestations prennent des formes différentes.</p>
---------------------------------	--	---